

Communauté de Communes  
Mâconnais-Tournugeois

FLEURVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 23 février 2017

Règlement graphique  
Plan de zonage général

Arrêté par le conseil communautaire :  
le 7 juillet 2022

Approuvé par le conseil  
communautaire : le



Plan au 1:3 000

| Numéro | Description de l'emplacement réservé                              | Surface en m² | Parcelles concernées                                                                                    | Bénéficiaire |
|--------|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| ER 1   | Création d'un espace vert                                         | 605           | ZA0075                                                                                                  | Commune      |
| ER 2   | Création d'une liaison piétonne et d'un espace vert               | 2147          | A0398                                                                                                   | Commune      |
| ER 3   | Création d'un espace vert                                         | 675           | A0205                                                                                                   | Commune      |
| ER 4   | Aménagement d'un carrefour et élargissement de la rue des Acacias | 342           | ZA0067                                                                                                  | Commune      |
| ER 5   | Élargissement de la rue du Paradis                                | 1981          | A0569, A0766, A1141, A1142, A1350                                                                       | Commune      |
| ER 6   | Élargissement de la rue des Bourneils                             | 3477          | A1110, A1111, A1116, A1355, A1378, A1380, A1381, A1382, A1383, A1384, A1385, A1386, A1387, A1409, A1413 | Commune      |
| ER 7   | Extension du cimetière                                            | 3362          | ZA0038                                                                                                  | Commune      |

Zonage :

Limites des zones

Zones Urbaines (U) :

UT : Centre-ville historique de Tournus  
UP : Village médiéval de Brancion  
UA : Polarité urbaine majeure  
UAp : Centres-bourgs de Viré et Lugny  
UB : Polarité urbaine secondaire  
UBh : Quartier d'habitat collectif  
UBp : Zone d'intensité urbaine secondaire à caractère patrimonial  
UC : Quartier mixte à dominante résidentielle  
UCh : Quartier résidentiel à densifier  
UCp : Quartier mixte à dominante résidentielle à caractère patrimonial  
UD : Quartier d'habitat pavillonnaire  
UE1 : Zone artisanale ou industrielle  
UE2 : Zone du Pas Fleury à Tournus  
UE3 : Zone dédiée aux équipements publics ou d'intérêt collectif  
UE4 : Aire de l'autoroute A6 de Mâcon/Saint-Albain  
Urru : Village de La Truchère

Zones à Urbaniser (AU) :

AUh : Zone à urbaniser à vocation résidentielle  
ZAU : Entrée Nord de Tournus

Zones Agricoles (A) :

A : Zone agricole  
Am : Secteur dédié aux activités maraîchères, horticoles et arboricoles  
As : Zone agricole stricte

Zones Naturelles et forestières (N) :

N : Zone naturelle et forestière  
Nc : Secteur de carrière  
Ni, NI1, NI2 : Secteur naturel lié aux activités sportives, touristiques et de loisirs (STECAL)  
Ns : Zone naturelle et forestière stricte  
Nv : Secteur naturel lié à l'accueil des gens du voyage  
Nw : Secteur dédié à la production d'énergie renouvelable

Autres prescriptions

Périmètre d'Orientat

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Cône de vue

Petit patrimoine

Bâti intéressant ou remarquable  
Patrimoine de bien public  
Élément paysager ponctuel  
Mur et muret  
Autre

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Arbre remarquable  
Alignement d'arbres ou continuité végétale à conserver ou créer  
Haie, ripisylve  
Parc, jardin, verger, vigne à protéger  
Boisement, bosquet

Zone humide

Informations complémentaires

Risques naturels

Risque Inondation - Zone rouge PPRI Saône  
Risque Inondation - Zone bleue PPRI Saône  
Risque Inondation - Zone violette PPRI Saône

Agriculture

Bâtiment agricole  
Périmètre de réciprocité agricole  
Projet agricole

Autres

Bâti dur  
Bâti léger  
Cimetière  
Parcelle  
Autoroute et voie rapide  
Axe routier principal  
Voie ferrée  
Hydrographie

